

SUBDELEGATION DE POUVOIRS SANTÉ-SECURITE-SURETE

Vu la délégation de pouvoirs ci-annexée, accordée par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France (CCIR),

Je soussigné, Monsieur Maxime GARRETA, Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Yvelines (CCID 78), donne dans les mêmes termes, subdélégation de pouvoirs à Monsieur Eric SOUSTRE en qualité de Responsable vie institutionnelle qui l'accepte,

à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Île-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens du site situé 21,23/25 avenue de Paris à Versailles (78000).

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par Monsieur Maxime GARRETA, Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Yvelines (CCID 78) et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Il reconnaît être informé que la centrale d'achat du GIE Groupe CCI Paris Île-de-France a souscrit pour le compte du Groupe CCI Paris Île-de-France et de ses EESC une police d'assurance « responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » dont le subdélégué est bénéficiaire.

Fait à Paris, le 21 / 03 / 2023, en un exemplaire

Le primo-délégué	Le délégué	Le subdélégué
		
Stéphane FRATACCI	Maxime GARRETA	Eric SOUSTRE

Diffusion :

France MOROT-VIDELAINE, Directeur général adjoint en charge des Services, de l'information et de la représentation des entreprises de la CCIR Paris Île-de-France
Benoit ICARD, Directeur de la Stratégie Immobilière de la CCIR Paris Île-de-France
Thierry MENUET, Directeur Sécurité & Sûreté

www.cci-paris-idf.fr - inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France